

LE BOUCLIER DE LA RÉSILIENCE : UNE DISTINCTION POUR LES ÉTABLISSEMENTS ENGAGÉS DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES

Chaque année, les établissements scolaires peuvent obtenir le **Bouclier de la Résilience**, une distinction valorisant leur engagement dans la prévention des risques et la protection des jeunes publics. Ce label repose sur une **auto-évaluation annuelle** du chef d'établissement via un questionnaire ciblé. Plutôt qu'une approche exhaustive, il met l'accent sur l'essentiel, permettant aux écoles de se concentrer sur les mesures prioritaires en matière de sécurité et de prévention.

[Liste des lauréats du bouclier de la résilience dans la Région académique de la Guadeloupe](#)

Un levier pour mobiliser la communauté scolaire

L'attribution du Bouclier de la Résilience ne se limite pas à une reconnaissance : elle encourage une **amélioration continue** des établissements dans leur démarche de résilience. Elle incite également l'ensemble de la communauté éducative – élèves, parents, enseignants, collectivités locales et partenaires – à s'impliquer activement.

Sa remise peut faire l'objet d'un événement au sein de l'établissement et de la commune, mettant en lumière les efforts réalisés en matière de prévention et de sensibilisation. Elle permet aussi d'impliquer directement les élèves, renforçant leur conscience des enjeux de sécurité et leur capacité à réagir face aux risques.

Un symbole fort de protection et de prévention

Le Bouclier de la Résilience se distingue par son **graphisme** : un écusson avec deux triangles blancs. L'écusson symbolise la protection, tandis que les triangles blancs représentent la prévention des risques. Ils indiquent également le **niveau de préparation de l'établissement face aux risques**, illustrant sa capacité à surmonter une crise.

En 2023, le label Bouclier de la Résilience a été décerné à 7 écoles et un lycée. En 2024, il a été attribué à 19 écoles de Guadeloupe et des Îles du Nord ainsi qu'à 2 lycées. Cette même année, 24 écoles et un lycée ont été récompensés.

- ▶ Le **3114** : numéro vert de prévention suicide (le **15** numéro à privilégier dans une situation d'urgence)
- ▶ Le **119** : Enfance maltraitée
- ▶ Le **3018** : Prévention et lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement
- ▶ Une adresse mail : nonauharcèlement@ac-guadeloupe.fr
- ▶ Le **114** réservé aux personnes sourdes, aveugles, malentendantes et aphasiques ou via l'application "**Urgence 114** "

Une reconnaissance annuelle pour les établissements engagés

Attribué **chaque année**, le Bouclier de la Résilience récompense les établissements alliant éducation et prévention. Il encourage une approche proactive de la gestion des risques, renforçant ainsi la sécurité des élèves et du personnel. C'est une initiative essentielle pour ancrer durablement la culture de la résilience dans le système éducatif.

Un établissement scolaire est éligible au Bouclier de la Résilience dès lors qu'il dispose d'un **PPMS actualisé**, impliquant l'ensemble des acteurs (personnels, élèves, parents, pompiers, municipalité, etc.), depuis son élaboration jusqu'à son application. Des **exercices réguliers** permettent d'améliorer le PPMS et de développer des réflexes adaptés. Enfin, des **campagnes de sensibilisation et de prévention** complètent ce dispositif pour ancrer durablement une culture du risque.

Pour vous engager dans le dispositif du Bouclier de la Résilience, contactez ce.risques-majeurs@ac-guadeloupe.fr.

■ Bilan des demandes de protections fonctionnelles de janvier à février 2025

22 demandes de protections fonctionnelles

- 12 s'agissant de personnels du 1^{er} degré
- 8 demandes émanent de personnels du 2nd degré
- 2 s'agissant de personnels ATSS

Se renseigner au sujet de la protection fonctionnelle




■ Bilan des 4 domaines du Carré régalien sur la période de janvier à février 2025



ATTEINTES AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

9 situations ont été signalées.



RADICALISATION

Pas de situation constatée.

236 FAITS SAISIS

à partir de l'application
Faits établissements, la plateforme 3018, NAH et autres canaux



HARCÈLEMENT

51 situations ont été signalées.



VIOLENCES

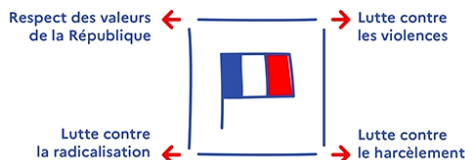
176 faits de violences ont été signalés, dont 77 dans le 1er degré et 99 dans le 2nd degré.

Attention !

Un même fait peut être qualifié sur plusieurs piliers du Carré régalien

Dans chacun de ces domaines, une équipe dédiée assure un suivi attentif des signalements et apporte une réponse rapide à toute amorce de conflit.

>>> Pour saisir l'équipe du carré régalien : carre-regalien@ac-guadeloupe.fr




**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Directrice de publication : Christine GANGLOFF-ZIEGLER, Rectrice de région académique
Directrice de rédaction : Kwakay BRIDE, Directrice de cabinet de la rectrice, coordonnatrice du Carré régalien
Comité de rédaction : Valérie ARICIQUE, Conseillère Technique service social, Gladys TAUPE, Responsable académique harcèlement scolaire, Olivier BROUTIN, IA-IPR Histoire-Géographie - Équipe académique Valeurs de la République, Nayanka SALONDY, Assistante de communication, Mariette DINO, Responsable du pôle administration générale SEIDN, Dominique POULLET, Conseillère Technique Établissements et Vie Scolaire, Gwladys RICHARD, Conseillère Technique Sécurité - Responsable des EMS, Yannick MARSIN, Directrice des Affaires Juridiques.
Maquette : Service communication **Création identité graphique** : webdesigner DSI

En savoir plus > [Carré régalien | Région académique Guadeloupe \(ac-guadeloupe.fr\)](https://www.ac-guadeloupe.fr)
Suivez l'actualité de la région académique

 [@AcGuadeloupe](https://www.facebook.com/AcGuadeloupe)  [@AcGuadeloupe](https://www.x.com/AcGuadeloupe)

